

Après avoir annoncé l'interdiction des voitures essence et diesel...Bruxelles approuve des règles visant à donner une nouvelle vie aux moteurs à gaz...

Article rédigé par *Breizh-Info*, le 11 mai 2024

Source [Breizh-Info] : Les États membres de l'Union européenne ont adopté l'année dernière une directive interdisant la vente de nouvelles voitures à moteur à essence et diesel à partir de 2035. Même les voitures hybrides à moteur à combustion, plus populaires, seront interdites à la vente, mais il existe une faille qui permet la vente de voitures fonctionnant avec des carburants synthétiques à base d'hydrogène, également connus sous le nom d'e-carburants. Ces types de voitures utilisent les mêmes moteurs à combustion que ceux qui fonctionnent à l'essence et au diesel.

Les opposants à l'interdiction ont prédit que l'Europe était condamnée à un avenir automobile semblable à celui de pays pauvres tels que Cuba, où les vieilles voitures sont simplement maintenues sur la route pendant des décennies, car les nouvelles voitures ne sont pas disponibles ou ne sont pas abordables. L'objectif de la directive est de modifier complètement le parc automobile de l'Union européenne d'ici à 2050.

Mais aujourd'hui, l'Union européenne semble faire un clin d'œil aux conducteurs de véhicules à moteur à combustion. Sans que personne ne s'en aperçoive, car les médias n'y ont guère prêté attention, [le Parlement européen a approuvé la directive sur les pièces détachées à la fin du mois d'avril](#). Cette directive devrait permettre de réparer plus facilement et à moindre coût les appareils électroménagers, les appareils électroniques et même les voitures, qu'elles fonctionnent au gaz ou au diesel.

Elle oblige les constructeurs automobiles à proposer des pièces de rechange plus longtemps et à vendre des pièces de rechange à des tiers pour la réparation des voitures. Elle s'applique également aux outils ou logiciels exclusifs que les constructeurs ne mettent à disposition que chez leurs concessionnaires. En théorie, cela signifie que n'importe quel mécanicien devrait être en mesure d'effectuer les travaux qui ne sont actuellement souvent disponibles que chez les concessionnaires. Cela est important, par exemple, en ce qui concerne le nombre croissant de pièces automobiles contrôlées électroniquement par des logiciels. Actuellement, les constructeurs automobiles ne sont pas tenus de partager leurs logiciels ou leurs codes logiciels, ce qui oblige les propriétaires de voitures à retourner dans leur réseau de mécaniciens agréés pour mettre à jour les systèmes de navigation ou effectuer des réparations liées à l'électronique. Les consommateurs se plaignent depuis des années de la difficulté des réparations sur ces pièces, ce qui a donné naissance au mouvement du « droit à la réparation ».

[Lire la suite](#)